

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Suite à un mouvement de grève le Jeudi 5 décembre 2024, et afin de faciliter votre organisation, la ville met en place un Service Minimum d'Accueil (SMA) sur inscription pour vos enfants dont les enseignants seront grévistes.

LEON GAMBETTA MATERNELLE	AUCUN ENSEIGNANT GREVISTE ECOLE OUVERTE SERVICES PERISCOLAIRES MAINTENUS
LEON GAMBETTA ELEMENTAIRE	5 ENSEIGNANTS GREVISTES ECOLE OUVERTE SERVICES PERISCOLAIRES MAINTENUS SMA AU CENTRE DE LOISIRS LEON GAMBETTA 18 RUE JEAN MERMOZ
JULES FERRY MATERNELLE	AUCUN ENSEIGNANT GREVISTE ECOLE OUVERTE SERVICES PERISCOLAIRES MAINTENUS
JULES FERRY ELEMENTAIRE	AUCUN ENSEIGNANT GREVISTE ECOLE OUVERTE SERVICES PERISCOLAIRES MAINTENUS
VICTOR HUGO MATERNELLE ET ELEMENTAIRES	TOUS LES ENSEIGNANTS GREVISTES ECOLE FERMEE SERVICES PERISCOLAIRES MAINTENUS SMA AU CENTRE DE LOISIRS LE PIERROT 27 RUE PASTEUR Les enfants inscrits au SMA déjeuneront au restaurant scolaire Léon Gambetta

*La ville ne peut communiquer le nom des enseignants grévistes, aussi, nous vous invitons à consulter les cahiers de correspondance de vos enfants ou vous rapprocher des directions d'école pour obtenir ces informations.

Modalités d'organisation au SMA :

- Les enfants seront accueillis par des agents communaux
- Le SMA sera proposé gratuitement de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, **sur inscription***
- Un accueil périscolaire du matin sera mis en place de 7h30 à 8h30. Ce service donnera lieu à facturation.
- Un service de restauration sera proposé aux enfants accueillis dans le cadre du SMA. Ce service donnera lieu à facturation.
- Un accueil périscolaire du soir sera mis en place de 16h30 à 19h. Ce service donnera lieu à facturation.

***Modalités d'inscription**

Afin d'organiser au mieux cette journée, les parents sont invités à inscrire les enfants en adressant un mail à education-jeunesse@saintprix.fr **avant Mercredi 4 décembre 10h.**

La réservation est la garantie d'un accueil de qualité et sécurisé. **Seuls les enfants inscrits préalablement pourront bénéficier de ce service minimum.**

Outre les enseignants, des agents communaux sont également déclarés grévistes. **Les places d'accueil s'adressent donc en priorité aux parents qui travaillent et n'ont pas de possibilité de garde pour leur enfant.**

Compte-tenu du contexte, les prestations périscolaires seront facturées uniquement aux enfants présents.

Le service Education Jeunesse se tient à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 34 27 44 54.

Restant à votre écoute,

Je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Céline Villecourt

Maire

Vice-présidente du Conseil départemental